

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A L'OCCASION DE TRAVAUX

DG AMENAGEMENT URBAIN DURABLE Direction des Espaces Publics

Voirie, mobilités, domaine public Tél : 05 56 84 78 64 – Fax : 05 56 84 78 67 Agent de Surveillance Voie Publique : 06 11 28 53 99 st@talence.fr

Date de réception :
N° de dossier :

Toute demande doit nous parvenir entièrement complétée impérativement <u>10 jours</u> minimum avant la date de début de chantier

minimum avant la date de début de chantier					
<u> </u>					
Dates de réalisation des trava	<u>ıux :</u> du//	au//.			
☐ demande initiale		emande de prolongation de l'AOT n° (tout dépassement ou ication doit faire l'objet d'une nouvelle demande)			
Demandeur agissant en tant o	<u>que</u> □ Entreprise	☐ Particulier			
NOM :		Tél :			
Prénom :		Fax :			
Entreprise :		Mail :			
Adresse complète :		SIRET :			
		☐ Kbis joi	int		
Entreprise intervenante si diff	<u>férente du demandeur :</u>				
NOM :		Tél :			
Adresse complète :		Fax :			
		Mail :			
Siret :			int		
<u>Autorisations d'urbanisme :</u>					
DP/PC/PD n°	délivré(e) le				
Nature des travaux :					
☐ Ravalement	☐ Constru	ction	☐ Toiture		
☐ Travaux intérieurs	☐ Travaux	curgents (joindre justif	ficatif)		
Nature de l'occupation :					
☐ Clôture de chantier* :	m² (au sol) □ Échafa∪	ıdage :m²	(au sol)		
☐ Camion grue / camion nacelle	e □ engin de	e chantier			
☐ Manutention (préciser) :		surface utilisé	ée au sol* :m²		
☐ Livraison (préciser) :		surface utilisé	ée au sol* :m²		
*une place de stationnement =	<u>10 m²</u>				
☐ Plan d'implantation joint					

MERCI DE REMPLIR LES PAGES 1 ET 2

TIERS FACTURABLE

(Obligatoirement signataire du présent document)

□ ENTREPRISE □	PARTICULIER	
NOM :		Tél :
Prénom :		Fax :
Entreprise :		Mail :
Adresse complète :		SIRET :
		☐ Kbis joint
 M'engage à respecter M'engage à verser les Les droits de voirie Les droits de voirie se ANNULATION : pour prévu à cet effet (pagréalisation de l'opéra 	nseignements contenus dan r les prescriptions des servi s droits de voirie (voir tarifs seront facturés au tiers fa eront dus tant que le domair être prise en compte, elle d ge 3) au plus tard <u>48h00 av</u>	ces administratifs ; page 4) ; cturable ci-dessus désigné ; ne public ne sera pas en totalité libéré ; devra être signalée à l'aide du document cant la date prévue de démarrage ou de eptation, l"annulation ne prendra effet
Date :/	. nom et signature ou cachet de l'en	•



DG AMENAGEMENT URBAIN DURABLE Direction des Espaces Publics

Voirie, mobilités, domaine public Tél: 05 56 84 78 64 – Fax: 05 56 84 78 67 Agent de Surveillance Voie Publique: 06 11 28 53 99 st@talence.fr

DEMANDE D'ANNULATION

<u>D'AUTORISATION D'OCCUPATION</u> <u>TEMPORAIRE</u>

Toute demande incomplète ne pourra pas être prise en compte Tous les champs sont obligatoires Toute demande d'annulation doit nous parvenir <u>48 heures minimum</u> avant la date de début de chantier

Titulaire de l'autor	isation :	
Dénomination :		Tél :
Nom et Prénom (si	particulier)	Fax :
Adresse complète :		Mail :
Nature de l'occupa	ition:	
_		
Adresse de la pos	e (si différente de celle	du chantier) :
		au/
Numéro d'AOT :		
Date :/	./	Nom, signature et cachet du demandeur :
		, 5
ACCUSÉ DE RÉ	CERTION	Date de réception :
	_	
SERVICE VOIR	IE – MAIRIE DE TAL	ENCE
Annulation :	☐ Acceptée	□ Refusée
		Motif de refus :
Date :/	./	Signature et cachet de la Ville de Talence :



Redevance pour occupation du domaine public à l'occasion de travaux et chantiers – à partir du 1^{er} septembre 2023

Conformément à la délibération en date du 24 avril 2023 portant sur les tarifs des droits de place et redevances d'occupation du domaine public et à l'arrêté n° 1591 en date du 28 juillet 2023 portant sur l'occupation temporaire du domaine public :

Echafaudages et clôtures de chantier						
pour 1 semaine uniquement et non renouvelable		7,00€	le m² de surface au sol			
du 1 ^{er} au 3 ^{ème} mois	par mois	13,00 €	le m² de surface au sol			
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} mois	par mois	18,00€	le m² de surface au sol			
à partir du 6ème mois et au-delà	par mois	32,00 €	le m² de surface au sol			
Appareillages servant aux réparations et échafaudages volants						
	par semaine	50,00€	l'unité			
Bennes ou containers, baraques de chantier						
1 ^{ère} semaine		79,00€	l'unité			
2 ^{ème} semaine		114,00 €	l'unité			
3 ^{ème} semaine		150,00€	l'unité			
4 ^{ème} semaine et au-delà		220,00€	l'unité			
Camions-grue, camions-nacelle et toutes formes de manutention						
	par jour	36,00€	l'unité			
Minimum de perception		36,00 €				
Taxation des occupations non conformes, interdites ou sans titre conformément au règlement d'occupation du domaine public						
Redevance additionnelle en cas de non respect de l'autorisation	par jour	70,00€	de forfait et par unité après mise en demeure			
Taxation d'office pour occupation non autorisée ou sans titre	par jour	41,00€	le m² de surface au sol après mise en demeure			

- Toute période entamée est due dans son intégralité.
- Tout métrage sera arrondi au métrage supérieur.
- Toute surface sera arrondie au m² supérieur.
- L'application d'un droit de place ou d'une redevance ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place.
- Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale.
- Les tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année par décision du Conseil Municipal.
- Une autorisation en cours de validité peut faire l'objet d'une abrogation par la Ville en cas d'augmentation des tarifs.
- Le minimum de perception est fixé à un mètre linéaire ou à un mètre carré.